REPUBLIQUE FRANCAISE

74 (HAUTE – SAVOIE) COMMUNE DE VAULX Envoyé en préfecture le 09/01/2023 Reçu en préfecture le 09/01/2023

Publié le 09/01/2023

1/2023

FEUILLET 20230106_003_

ID: 074-217402924-20230106-20230106_003-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAULX

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-trois, le 06 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la
En exercice	15	commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.
Présents	10	
Votants	15	
Absents	5	
Exclus	0	
Date de convocation		Etaient présents : Isabelle VENDRASCO, Philippe HELF, Cédric VERNEY,
29 Décembre 2022		Valérie FAVRE, Christophe BOCQUET, Philippe BREVET, Danielle DEPLANTE,
		Gil BENICHOU, Damien MISSILLIER, Christophe DOUARD, Emmanuel
Date d'affichage		SERRIER.
30 Décembre 2022		Etaient absents excusés : Chantal MARCHAND, Murielle NAGEL, Cécile FANTINI, Marie-Noëlle NOIREAUX FATTAZ, Damien MISSILLIER
DEL 20230106-003		Etaient absents : /
OBJET:		Exclus:/
Autorisation d'engagement des dépenses		Procurations: Chantal MARCHAND à Cédric VERNEY, Murielle NAGEL à Valérie FAVRE, Cécile FANTINI à Philippe HELF, Marie-Noëlle NOIREAUX FATTAZ à Gil BENICHOU Damien MISSILLIER à Christophe BOCQUET.
d'investissement préalablement au vote du Budget 2023		Philippe HELF a été nommé secrétaire de séance

Selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est ainsi proposé aux élus la répartition suivante :

2031 - Frais d'études : 35 370 - 8 700 RAR / 4 = 6 667.50 €

2111 - Terrains nus : 6 800 / 4 = 1 700 €

2128 – Autres agencements et aménagements : 13 653 / 4 = 3 413.25 €

21312 – Bâtiments scolaires : 91 996.32 / 4 = 22 999.08 €

21318 – autres bâtiments : 94 450.61 / 4 = 23 612.65 €

2152 - Installations de voiries : 171 938.60 - 100 000 RAR / 4 = 17 984.65 €

2183 - Matériel de bureau et informatique : 1 046.46 / 4 = 261.61 €

2184 - Mobilier : 4 000 / 4 = 1 000 €

2313 – Immobilisations en cours : 502 169.80 / 4 = 125 542.45 €

REPUBLIQUE FRANCAISE

74 (HAUTE – SAVOIE) COMMUNE DE VAULX Envoyé en préfecture le 09/01/2023 Reçu en préfecture le 09/01/2023

Publié le 09/01/2023

ID: 074-217402924-20230106-20230106_003-DE

FEUILLET 20230106_003_

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

 AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux dépenses imprévues,

- AFFECTE les crédits ainsi qu'il suit :

2031 - Frais d'études: 6 667.50 € 1 700 € 2111 – Terrains nus : 2128 – Autres agencements et aménagements : 3 413.25 € 21312 – Bâtiments scolaires : 22 999.08 € 23 612.65 € 21318 – autres bâtiments : 2152 – Installations de voiries : 17 984.65 € 2183 – Matériel de bureau et informatique : 261.61 € 1 000 € 2184 – Mobilier : 2313 – Immobilisations en cours *. 125 542.45 €

Le Secrétaire de séance,

Philippe HELF

Le Maire

Isabelle VENDRASCO